

Objet : Notice explicative en vue d'une candidature en 2<sup>nd</sup>e section internationale britannique  
Préparation au baccalauréat Français International (BFI) - Rentrée 2024-

La classe de seconde qui accueille la section constitue, au même titre que les autres, un palier d'orientation, à l'issue duquel l'élève poursuit sa scolarité dans la voie générale du lycée.

Au sein des trois niveaux (seconde, première et terminale), dans les autres disciplines que l'anglais et l'histoire-géographie, les élèves suivent les mêmes cours et préparent les mêmes épreuves d'un baccalauréat « dit » général intitulé **Bac Français-International (BFI)**. Aux horaires et programmes d'anglais et d'histoire-géographie se substitue un enseignement spécifique en langue anglaise qui comprend de manière spécifique :

- 4 heures de littérature britannique (qui s'ajoutent aux heures dues en tronc commun à toutes les secondes en anglais)
- 4 heures d'histoire-géographie/éducation morale et civique.

La section internationale en classe de seconde répond à un double objectif :

- « [...] permettre à des élèves étrangers et à des élèves français d'acquérir ensemble une formation impliquant l'utilisation progressive d'une langue étrangère dans certaines disciplines. »;
- « [...] faciliter l'intégration et l'accueil d'élèves étrangers dans le système éducatif français et [...] former des élèves français à la pratique approfondie d'une langue étrangère, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines. »

A ces enseignements, peuvent enfin s'ajouter des activités culturelles, centrées sur la civilisation britannique, et inscrites dans un programme annuel. Ces activités peuvent prendre des formes variées : conférences, spectacles, expositions, visites, sorties, échanges scolaires et voyages.

L'admission en section internationale permet de formuler **un vœu spécifique** qui rend l'affectation prioritaire. Aucune demande de dérogation n'est donc nécessaire **il n'y a pas de sectorisation**. Pour les élèves qui résident loin de Chantilly, un hébergement hebdomadaire, du lundi au samedi, en internat, au lycée, est possible et conseillé.

Le public concerné :

Cette formation s'adresse à **des élèves motivés** :

- ayant un **très bon niveau (niveau B2)** en langue anglaise,
- présentant un profil scolaire **équilibré** et faisant preuve d'un bon potentiel de progression et d'intérêt **en histoire-géographie** et en français (particulièrement **en littérature**, avec un profil affirmé de lecteur)
- capables, enfin, de s'adapter à **une charge de travail supplémentaire**.

Les conditions d'accès :

L'entrée en Section Internationale britannique est effectuée sur la base d'un entretien oral et d'un test écrit. Ils sont organisés par le lycée. Ils visent à vérifier le niveau de langue dont dispose l'élève et sa motivation avant de s'engager dans un cursus **très exigeant et d'un niveau linguistique élevé** :

- Le test écrit se déroulera **le jeudi 11 Avril 2024 de 09h30 à 11h30**.
- Le test oral aura lieu les **jeudi 11 avril 2024 après-midi et vendredi 12 avril 2024**. Les élèves seront convoqués à un horaire précis pour un entretien, durant 10 mn, sur un thème ou un document iconographique prétexte à la discussion (il permettra aussi de percevoir la motivation du candidat),

**Une convocation précisant les date et heure vous sera envoyée par l'intermédiaire de votre collègue**

Pour votre bonne information, les établissements nous communiquent **au plus tard pour le vendredi 29 mars 2024, délai de rigueur** :

- Les moyennes en Anglais
- Les bulletins
- Un avis circonstancié du CPE

Et nous attendons pour chaque dossier **une lettre de motivation en anglais d'une page maximum**.

Les résultats et leur diffusion :

Une commission, composée de membres de la direction du lycée et de l'équipe pédagogique ayant en charge la section, se réunit ensuite et examine chaque candidature en considérant les résultats aux tests et les éléments d'appréciation figurant dans les dossiers de candidature. Une liste des candidats retenus, classés par ordre d'admission, est établie par la commission et transmise au Directeur académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN).

Les décisions d'admission seront connues par les candidats et leur famille à la date officielle de notification des résultats d'affectation soit le Mardi 2 juillet 2024.

Le Proviseur

Yann MINÉ